



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquantième session

5-8 mars 2019

Point 3 p) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision :
statistiques de la criminalité

Rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les statistiques de la criminalité et de la justice pénale

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2018/227 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur les statistiques de la criminalité et de la justice pénale. On y trouve un bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités énoncées dans le Rapport de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur une feuille de route visant à améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques de la criminalité aux niveaux national et international ([E/CN.3/2013/11](#)), qui avait été présenté à la Commission de statistique à sa quarante-quatrième session, tenue à New York du 26 février au 1^{er} mars 2013, et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa vingt-deuxième session, tenue à Vienne du 22 au 26 avril 2013. Les deux commissions avaient salué le rapport sur la feuille de route et souscrit aux activités qui y étaient proposées.

À la quarante-sixième session de la Commission de statistique, tenue à New York du 3 au 6 mars 2015, l'ONUDC et l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique (INEGI) ont présenté un bilan de la mise en œuvre des activités énoncées dans la feuille de route ([E/CN.3/2015/8](#)), et notamment des grandes réalisations accomplies depuis la présentation du rapport initial. Ce bilan était assorti d'un projet de plan de travail quinquennal pour la période 2015-2020 visant à favoriser l'application de la feuille de route. La Commission a salué les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces activités et a reconfirmé la feuille de route [[E/2015/24](#), chap. I. C, décision [46/103](#), par. e)].

Le présent rapport, établi en vue de la cinquantième session de la Commission de statistique, passe en revue les réalisations accomplies depuis la présentation du précédent rapport et propose une feuille de route actualisée ainsi qu'un nouveau plan

* [E/CN.3/2019/1](#).



de travail. On y trouve en outre un éventail plus large d'activités destinées à améliorer encore la qualité et la disponibilité des statistiques de la criminalité et de la justice pénale, conformément aux objectifs de la feuille de route originale. La feuille de route actualisée répond aux nouvelles priorités définies par les cibles et les indicateurs convenus au titre des objectifs de développement durable et continue de maintenir un équilibre entre les initiatives visant à élaborer et à améliorer la méthode de mesure des formes cachées de la criminalité et celles axées sur l'optimisation des systèmes statistiques nationaux consacrés à la criminalité. Dans la version actualisée de la feuille de route, tout comme dans la version originale, l'amélioration des statistiques de la criminalité et de la justice pénale au niveau mondial est envisagée de manière globale, et des ressources ont déjà été mobilisées pour certaines des activités qui y sont proposées.

La Commission de statistique est invitée à prendre note des résultats obtenus dans le domaine des statistiques de la criminalité et de la justice pénale et à fournir des directives concernant la pertinence et la faisabilité statistiques des activités visant à appliquer la feuille de route actualisée, afin de favoriser l'amélioration des statistiques susmentionnées aux niveaux national, régional et mondial.

Rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les statistiques de la criminalité et de la justice pénale

I. La feuille de route comme contribution au suivi des objectifs de développement durable

1. Dans sa version originale, élaborée en 2013, la feuille de route avait pour objectif de favoriser l'amélioration de politiques reposant sur des données factuelles s'agissant de la violence, de l'état de droit et de l'accès à la justice. Elle proposait également un cadre conceptuel et opérationnel visant à améliorer les statistiques de la criminalité et de la justice pénale aux niveaux national et mondial, ainsi que des activités et des initiatives s'articulant autour de trois grands axes, à savoir l'élaboration d'outils méthodologiques, le renforcement des capacités et la collecte et l'analyse des données au niveau mondial. Enfin, elle dégagait les grandes lignes du dispositif à mettre en place pour faciliter et renforcer son application au niveau mondial.

2. Cette première feuille de route a par la suite été étoffée lors du débat sur le programme de développement pour l'après-2015, alors que la question du cadre regroupant des objectifs, des cibles et des indicateurs statistiques était toujours à l'examen. Si le principe de l'inclusion d'objectifs liés à la paix, à la justice et aux institutions s'est imposé comme une priorité dès les premières étapes du débat, la nécessité de disposer d'éléments statistiques bien définis concernant les objectifs de développement durable n'est apparue clairement qu'à un stade ultérieur.

3. L'adoption par l'Assemblée générale du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ et des objectifs de développement durable connexes, le 25 septembre 2015, a donné toute leur place aux questions liées à la violence et à la prévention de la criminalité, à la lutte contre la criminalité organisée (notamment la traite des personnes, le trafic d'espèces sauvages et le trafic d'armes à feu), les flux financiers illicites et la corruption et à la promotion de l'état de droit et de l'accès à la justice, à la fois en tant que sujets à part entière et en tant que facteurs déterminants pour la réalisation d'autres objectifs de développement durable (voir tableau 1).

Tableau 1

Domaines d'action du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et cibles et indicateurs connexes relatifs aux statistiques de la criminalité et de la justice pénale

<i>Domaine d'action</i>	<i>Cible</i>	<i>Indicateur</i>
Réduction de la violence et prévention de la criminalité	16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	16.1.1 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge
		16.1.3 Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents
		16.1.4 Nombre de personnes considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

<i>Domaine d'action</i>	<i>Cible</i>	<i>Indicateur</i>
		seules à pied dans leur zone de résidence, en proportion de la population totale
	16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation
	11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs	11.7.2 Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe, âge, situation au regard du handicap et lieu des faits (au cours des 12 mois précédents)
	5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge 5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits
Criminalité organisée et trafic	16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée	16.4.1 Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des États-Unis courants) 16.4.2 Proportion des armes saisies, trouvées ou rendues volontairement dont la provenance ou l'utilisation illicite a été retracée ou établie par des autorités compétentes, conformément aux instruments internationaux
	15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande	15.7.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages
Accès à la justice, corruption et état de droit	16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	16.3.1 Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de

<i>Domaine d'action</i>	<i>Cible</i>	<i>Indicateur</i>
		règlement des différends officiellement reconnus
		16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement
	16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents
		16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents

4. Si tous les sujets figurant dans le tableau étaient déjà abordés dans la feuille de route, le projet de cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir [E/CN.3/2016/2/Rev.1](#)), que la Commission de statistique a approuvé à sa quarante-septième session le 11 mars 2016 [voir [E/2016/24](#), chap. I.B, décision 47/101, paragraphe d)], a donné une impulsion majeure à plusieurs activités liées aux statistiques de la criminalité et de la justice pénale, notamment celles en rapport avec les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable relatifs à la criminalité, à la violence (y compris contre les femmes et les enfants), à la traite des personnes, à l'accès à la justice, à la corruption, aux flux financiers illicites, au trafic d'armes à feu et au trafic et braconnage d'espèces sauvages – indicateurs dont l'ONU DC est dépositaire ou codépositaire.

II. Application de la feuille de route : progrès et réalisations depuis 2015

5. Depuis la publication en 2015 du précédent rapport sur l'application de la feuille de route ([E/CN.3/2015/8](#)), plusieurs initiatives ont été prises pour réaliser les objectifs fixés. Celles-ci ont pu être menées grâce à la collaboration et à l'appui actifs de nombreux acteurs à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Le tableau 2 présente certaines des principales activités menées pendant la période 2015-2018, au titre des principaux axes du plan de travail, à savoir l'élaboration d'outils méthodologiques, le renforcement des capacités et la collecte et l'analyse des données au niveau mondial. On trouvera un bilan plus détaillé en annexe du présent rapport.

Tableau 2
Application de la feuille de route : réalisations depuis 2015

<i>Élaboration d'outils méthodologiques</i>	<i>Renforcement des capacités</i>	<i>Collecte et analyse des données à l'échelle mondiale</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Manuel relatif aux enquêtes sur la corruption (« Manual on Corruption Surveys ») • Élaboration de méthodologies applicables aux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable : <ul style="list-style-type: none"> – Méthode fondée sur l'évaluation de plusieurs systèmes et permettant d'estimer le nombre des victimes de la traite des personnes – Méthodologie applicable à l'indicateur relatif au traçage des armes à feu – Premières mesures en vue de la définition de normes statistiques permettant de mesurer les flux financiers illicites – Méthodologie régionale applicable aux enquêtes de victimation en Amérique latine (Initiative pour la réalisation d'enquêtes de victimation en Amérique latine et dans les Caraïbes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des centres d'excellence régionaux sur les statistiques de la criminalité et de la justice pénale • Activités de formation sur l'application de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques et amélioration des données administratives sur la criminalité et la justice pénale aux niveaux régional et national • Appui à la conduite d'enquêtes de victimation et d'enquêtes sur la corruption • Mise en place de partenariats régionaux d'assistance technique • Appui aux pays en matière de collecte et de diffusion de données et d'élaboration d'indicateurs relatifs aux cibles des objectifs de développement durable relatives à la criminalité et à la violence, aux trafics et à la criminalité organisée, à l'accès à la justice, à l'état de droit et à la corruption • Appui aux pays en vue de la mise en œuvre de la méthode fondée sur l'évaluation de plusieurs systèmes • Activités de formation sur les systèmes statistiques relatifs au trafic d'armes à feu 	<ul style="list-style-type: none"> • Révision de la collecte de données sur la criminalité et la justice pénale à l'échelle mondiale et renforcement du réseau des centres nationaux de liaison et des synergies régionales • Élargissement de la base de données statistiques sur les homicides et élaboration de l'Étude mondiale sur l'homicide (2019) • Collecte de données à l'échelle mondiale et production d'une base de données sur la traite des personnes et le trafic d'espèces protégées • Nouvelles collectes de données à l'échelle mondiale et base de données sur le trafic d'armes à feu et le trafic d'espèces sauvages • Rapports mondiaux sur la traite des personnes (2016, 2018) et première étude mondiale sur le trafic de migrants (« Global Study on Smuggling of migrants ») (2018) • Rapport sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde (« World Wildlife Crime Report : Trafficking in protected Species ») (2016)

III. Feuille de route actualisée

6. Comme indiqué plus haut (et comme décrit plus en détail dans l'annexe), d'importants progrès ont été réalisés dans l'application de la feuille de route. De surcroît, les bases permettant de préparer les futures activités statistiques et d'aider les pays à produire les données de haute qualité nécessaires au suivi du Programme 2030 ont été posées. De nombreux partenaires nationaux, régionaux, et internationaux de l'ONUDC, parmi lesquels le Centre d'excellence sur les statistiques concernant la gouvernance, la sécurité publique, la victimation et la justice de l'ONUDC et de l'INEGI (Centre d'excellence ONUDC-INEGI), qui continuera d'œuvrer au renforcement des capacités et à soutenir l'élaboration de normes méthodologiques, continuent de jouer un rôle décisif dans l'exécution du plan de travail. Ce dernier, présenté ci-après, couvre la période allant de 2019 à 2022 et s'articule autour de quatre

grands axes : l'élaboration d'outils méthodologiques, le renforcement des capacités, la collecte et l'analyse des données internationales et le renforcement du dispositif d'application de la feuille de route au niveau mondial. Certaines des activités menées dans le cadre du plan de travail pourront être exécutées grâce aux ressources existantes, d'autres nécessiteront la mobilisation de ressources supplémentaires.

A. Élaboration d'outils méthodologiques

7. L'amélioration des méthodes de mesure de la criminalité et des systèmes de justice pénale demeurera la pierre angulaire des activités de recherche quantitative promues par l'ONUDC (voir tableau 3). Il s'agit, au titre de trois des domaines d'action définis dans le Programme 2030, de mettre au point un ensemble de normes et de directives pouvant aider les pays à produire des statistiques comparables et actualisées sur la criminalité et les différentes formes de violence, l'accès à la justice, l'état de droit, la corruption, la criminalité organisée et les diverses formes de trafics (y compris la traite des personnes, le trafic d'espèces sauvages, le trafic d'armes à feu et le trafic de migrants), ainsi que sur les flux financiers illicites qui y sont liés.

8. L'application de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques reste une priorité : à cet égard, une fois achevé, le manuel d'application de la Classification internationale contiendra des directives opérationnelles complètes permettant aux autorités nationales de tirer le meilleur profit de la Classification internationale. Le manuel, dont une première version a été présentée et examinée lors de la deuxième réunion conjointe des responsables de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale et des membres du Groupe consultatif technique sur la Classification internationale², tenue en juin 2018, sera achevé courant 2019 compte tenu de cet examen. L'application de la Classification internationale fera l'objet d'une évaluation de grande ampleur à l'échelle des pays en 2020, l'objectif étant de recenser et de promouvoir les bonnes pratiques, de repérer les problèmes et les blocages, de déterminer les avantages concrets que présente cette application en termes de qualité, de pertinence et de comparabilité des données, et de fournir des orientations méthodologiques et opérationnelles supplémentaires aux autorités nationales s'occupant des statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale. Cette évaluation permettra également de cerner les lacunes de la Classification internationale et de déterminer si un processus de révision doit être envisagé ; elle devrait être pilotée, au niveau des pays, par les organismes nationaux de statistique et les centres nationaux de liaison désignés, conformément aux directives du Groupe consultatif technique sur la Classification internationale.

9. Afin de produire des données de meilleure qualité sur les violences faites aux femmes, un cadre relatif aux statistiques tenant compte des questions de genre, en accordant une attention particulière aux homicides fondés sur le sexe, sera mis au point. En se fondant sur la Classification internationale, ce travail, qui sera mené conjointement avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et d'autres partenaires internationaux, mettra l'accent sur les homicides fondés sur le sexe (« féminicides ») et s'attachera à fournir des directives opérationnelles concernant la production de données sur les

² Voir le rapport sur la deuxième réunion conjointe des responsables de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale et des membres du Groupe consultatif technique sur la Classification internationale des infractions à des fins statistiques, tenue à Lima les 7 et 8 juin 2018. Disponible à l'adresse <http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/statistics/joint-second-uncts-iccs-meeting.html>.

victimes et les auteurs, ainsi que sur l'action menée par les États pour lutter contre ces crimes.

10. Le référentiel méthodologique sur les enquêtes de victimation sera également amélioré. Les enquêtes de victimation sont un outil essentiel pour collecter des données sur les diverses formes de criminalité, ainsi que sur les victimes, les auteurs et les facteurs de risque et de protection. Il a également été démontré que ces enquêtes permettaient d'obtenir des estimations indirectes concernant les crimes rares comme l'homicide, bien que davantage de recherches et d'essais soient nécessaires pour perfectionner ces techniques. Des directives opérationnelles concernant la conduite d'enquêtes de victimation seront élaborées dans les domaines ci-après :

- La mesure de la cybercriminalité touchant les membres d'une même famille ;
- La mesure du harcèlement physique et sexuel (au titre de l'indicateur 11.7.2 relatif aux objectifs de développement durable, à savoir « Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe, âge, type de handicap et lieu des faits (au cours des 12 mois précédents) ») ;
- Les modules d'enquête permettant l'estimation indirecte des homicides, des enlèvements et des disparitions forcées ;
- Le calcul de certains indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable grâce aux enquêtes de victimation.

Certaines de ces activités seront conduites dans le cadre de l'Initiative pour la réalisation d'enquêtes de victimation en Amérique latine et dans les Caraïbes, méthodologie standard établie par le Centre d'excellence ONUDC-INEGI en collaboration avec des pays d'Amérique latine et des Caraïbes³.

L'ONUDC, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) appuient en outre une initiative dont l'objectif est de créer un module d'enquête relatif à l'objectif de développement durable n° 16, l'objectif étant de doter les pays d'un outil supplémentaire leur permettant de mettre au point, selon une méthode standardisée et validée, des indicateurs fondés sur des enquêtes dans les domaines de la paix, de l'accès à la justice, de l'état de droit et de l'efficacité des institutions.

11. La traite des personnes est une forme de violence particulièrement difficile à mesurer. À cet égard, il existe une nouvelle méthodologie statistique fondée sur l'évaluation de plusieurs systèmes, qui permet de mesurer, dans un pays donné, le nombre de victimes non détectées de la traite des personnes. À ce jour, cette méthodologie a été mise à l'essai de façon concluante dans quelques pays et a démontré qu'elle permettait de mesurer avec exactitude le phénomène de la traite, comme le prévoit l'indicateur relatif aux objectifs de développement durable 16.2.2 (Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation)⁴. Afin d'aider les pays à appliquer cette méthodologie, de nouveaux essais seront conduits et deux manuels élaborés : l'un portera sur la

³ Le groupe de pays en question comprend l'Argentine, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, le Guatemala, le Mexique, le Panama et le Pérou ; outre l'ONUDC et le Centre d'excellence ONUDC-INEGI, l'Initiative a été appuyée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Centre régional pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, la Banque interaméricaine de développement, l'Organisation des États américains, le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) et le Système régional d'indicateurs normalisés relatifs à la coexistence pacifique et à la sécurité publique.

⁴ Cette méthodologie exploite les dossiers administratifs concernant les victimes de la traite tenus par les autorités nationales et les organisations non gouvernementales ; grâce à la technique statistique de capture-recapture, elle permet d'estimer, à l'échelle nationale, le nombre total des victimes de la traite (détectées et non détectées).

création et la tenue de bases de données statistiques sur les victimes de la traite des personnes, et l'autre sur l'application de la technique statistique concernée. Outre la méthode fondée sur l'évaluation de plusieurs systèmes, une méthode d'enquête permettant d'évaluer l'ampleur de la traite des personnes aux fins du travail forcé sera élaborée conjointement par l'ONUSUD et l'Organisation internationale du Travail (OIT).

12. La dimension transfrontière de la criminalité sera mieux prise en compte grâce à la création d'outils méthodologiques de mesure de la criminalité organisée. S'inspirant d'un modèle élaboré par le Centre d'excellence ONUSUD-INEGI et testé dans certains pays d'Amérique latine, l'ONUSUD aide actuellement les pays de la région des Balkans à mettre en place un dispositif statistique de mesure de la criminalité organisée, dans le cadre du projet financé par l'Union européenne et visant à mesurer et à évaluer la criminalité organisée dans les Balkans occidentaux. Ces expérimentations serviront de base de travail aux consultations qu'il est prévu d'organiser sur les normes statistiques mondiales aux fins de la mesure de la criminalité organisée.

13. Dans le contexte des objectifs de développement durable, la priorité est donnée à la mesure des flux financiers illicites prévue par l'indicateur 16.4.1 (Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants), dont l'ONUSUD et la CNUCED sont codépositaires. À des fins statistiques, l'ONUSUD et la CNUCED se sont employés à élaborer un cadre initial commun de mesure des flux financiers illicites. Il s'est avéré que, pour calculer ces flux, il fallait adopter des méthodes différentes en fonction de la source qui les génère. Les activités qui sont à l'origine de flux financiers illicites se répartissent en trois catégories : les pratiques fiscales et financières illicites, les marchés illicites (par exemple, le trafic de drogues, la traite des personnes et la contrefaçon de marchandises) et la corruption et le vol⁵. Ces trois catégories présideront au choix de la méthodologie à employer pour évaluer les flux financiers illicites. Certaines des procédures méthodologiques permettant d'estimer les flux liés aux marchés illicites seront testées en 2019 dans les pays d'Amérique latine qui se sont portés volontaires⁶. L'élaboration des méthodologies standard correspondant aux deux catégories strictement liées à la criminalité, à savoir les marchés illicites et la corruption et le vol, sera achevée d'ici deux à trois ans, à l'issue de consultations à l'échelle régionale et mondiale avec les organismes nationaux de statistique, les services de renseignement financier, les universités et toute autre partie prenante disposant d'une expertise en matière de mesure des flux financiers illicites.

14. L'accès à la justice, l'état de droit et la corruption constituent un autre domaine de recherche dans lequel il existe une forte demande s'agissant de l'élaboration de méthodes standard. Les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable relatifs à l'accès à la justice (16.3.1 et 16.3.2) doivent être complétés par un cadre statistique intégré permettant de mesurer l'accessibilité, l'efficacité, l'efficience et la transparence de la justice au moyen de données administratives et de données tirées d'enquêtes. Un ensemble minimal d'indicateurs de suivi de l'efficacité et de l'accessibilité de la justice a été inclus dans la révision de la collecte de données sur la criminalité et la justice pénale (dans le cadre de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale), mais il faudra redoubler d'efforts sur le plan méthodologique pour aider les pays à recueillir des données de manière plus systématique sur des questions telles que

⁵ En vertu d'un cadre statistique commun, la CNUCED est chargée d'élaborer la méthode à appliquer pour les flux financiers illicites liés aux pratiques fiscales illégales, tandis que l'ONUSUD pilotera les travaux dans les deux autres catégories.

⁶ Dans le cadre du projet financé au titre du Compte de l'ONU pour le développement visant à la création d'indicateurs relatifs aux flux financiers illicites et à leur suivi en Amérique latine.

l'assistance juridique, le recours aux peines non privatives de liberté et la durée de la détention provisoire. En outre, l'utilisation de modules relatifs à l'accès à la justice dans les enquêtes menées auprès des ménages, qui s'est révélée prometteuse, mérite d'être approfondie.

15. En s'appuyant sur le manuel publié récemment au sujet des enquêtes sur la corruption, intitulé *Manual on Corruption Surveys : Methodological Guidelines on the Measurement of Bribery and Other Forms of Corruption through Sample Surveys*⁷, il est prévu d'élaborer des directives supplémentaires sur la manière de produire des informations statistiques ayant trait aux formes de corruption qui s'étendent au-delà de la pratique des pots-de-vin et aux mesures prises par les États à cet égard. Outre les actes de corruption nuisant à la population (voir indicateur relatif aux objectifs de développement durable 16.5.1) et aux entreprises (voir indicateur 16.5.2), qui sont traités dans le manuel existant, d'autres formes de corruption seront mesurées à titre d'essai (par exemple, le népotisme et le favoritisme s'agissant du recrutement dans la fonction publique et de la passation des marchés publics) au moyen d'enquêtes par sondage. En outre, un travail méthodologique plus approfondi sera nécessaire pour mesurer d'autres formes de corruption (notamment celles qui concernent des sommes d'argent importantes ou des biens de grande valeur, et qui relèvent de ce que l'on appelle la « grande corruption »), la vulnérabilité face à la corruption et l'étendue et l'efficacité globales des mesures prises par les États pour lutter contre la corruption.

16. Des tentatives ont été faites pour exploiter les mégadonnées aux fins de l'évaluation du niveau de criminalité. Des données relatives aux communications géographiques, telles que les relevés de communications téléphoniques, et aux paiements, telles que les relevés de transactions bancaires, ont été utilisées pour estimer le niveau de criminalité dans certaines zones géographiques. De nouveaux essais seront entrepris pour sensibiliser aux possibilités qu'offrent les mégadonnées dans la production de statistiques sur la criminalité : il s'agira d'évaluer si l'analyse de mégadonnées peut constituer un outil efficace en complément de l'utilisation des sources de données traditionnelles, et si les mégadonnées sont capables de générer des informations contextuelles ne pouvant pas être produites par les sources traditionnelles. Les résultats de ces essais figureront dans une étude d'évaluation portant sur l'utilisation des mégadonnées aux fins de l'analyse des statistiques de la criminalité.

Tableau 3

Feuille de route actualisée : récapitulatif des outils méthodologiques

<i>Activités à mettre en œuvre au moyen des ressources disponibles</i>			<i>Activités prévues nécessitant la mobilisation de ressources supplémentaires</i>		
<i>Activité</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Activité</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Calendrier</i>
Manuel d'application de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques	ONUDC Groupe consultatif technique sur la Classification internationale	2019			

⁷ Élaboré conjointement par l'ONUDC, le Centre d'excellence ONUDC-INEGI et le PNUD.

<i>Activités à mettre en œuvre au moyen des ressources disponibles</i>			<i>Activités prévues nécessitant la mobilisation de ressources supplémentaires</i>		
<i>Activité</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Activité</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Calendrier</i>
Évaluation de l'application de la Classification internationale	ONUDC Groupe consultatif technique sur la Classification internationale Organismes nationaux de statistique Centre d'excellence ONUDC-INEGI	2020	Directives opérationnelles concernant les statistiques de la criminalité fondée sur le sexe : définition d'un cadre statistique global concernant les statistiques relatives à la criminalité fondée sur le sexe	ONUDC ONU-Femmes Centre d'excellence ONUDC-INEGI	2019-2020
Directives opérationnelles concernant les enquêtes de victimation : traitement de nouveaux sujets et création de nouveaux modules d'enquête [cybercriminalité, harcèlement physique et sexuel (indicateur relatif aux objectifs de développement durable 11.7.2), homicides, enlèvements, disparitions forcées]	ONUDC Centre d'excellence ONUDC-INEGI États Membres Organisations régionales PNUD	2019-2022			
Élaboration d'un module d'enquête relatif à l'objectif de développement durable n° 16	ONUDC PNUD HCDH	2019			
Directives concernant la mesure des flux financiers illicites : élaboration d'une méthodologie de mesure de l'indicateur relatif aux objectifs de développement durable 16.4.1 relatif aux flux financiers illicites dans le contexte de certains marchés illégaux	ONUDC CNUCED Centre d'excellence ONUDC-INEGI	2019-2020	Directives concernant la mesure des flux financiers illicites liés à d'autres activités criminelles : élaboration d'une méthodologie de mesure de l'indicateur relatif aux objectifs de développement durable 16.4.1 relatif aux flux financiers illicites liés à d'autres activités criminelles	ONUDC CNUCED Centre d'excellence ONUDC-INEGI	2021-2022
Manuels d'utilisation des méthodes fondées sur l'évaluation de plusieurs systèmes pour estimer la prévalence de la traite des personnes : Partie I : création et tenue de bases de données statistiques sur les victimes de la traite ; Partie II : application de la technique statistique fondée sur l'évaluation de plusieurs systèmes	ONUDC	2019-2020	Indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable : poursuite des essais et élargissement des méthodes d'enquête permettant de mesurer la traite des personnes	ONUDC OIT	2020-2022

<i>Activités à mettre en œuvre au moyen des ressources disponibles</i>			<i>Activités prévues nécessitant la mobilisation de ressources supplémentaires</i>		
<i>Activité</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Activité</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Calendrier</i>
Enquêtes sur la corruption : extension des outils méthodologiques à la mesure d'autres formes de corruption, notamment la grande corruption	ONUDC Groupe consultatif technique sur la Classification internationale Centre d'excellence ONUDC-INEGI Eurostat États Membres	2020-2022			
			Directives concernant la mesure de la criminalité organisée : à élaborer après la mise à l'essai de l'actuel cadre statistique de mesure de la criminalité organisée	ONUDC Centre d'excellence ONUDC-INEGI	2019-2021
			Étude d'évaluation sur l'utilisation des mégadonnées aux fins de l'analyse de la criminalité sur le plan statistique	ONUDC Centre d'excellence ONUDC-INEGI	2019-2021
			Accès à la justice et efficacité du système de justice pénale : élaboration d'indicateurs standard sur la base des données administratives et des données tirées d'enquête	ONUDC Centre d'excellence ONUDC-INEGI	2021-2022

B. Renforcement des capacités

17. Les activités de renforcement des capacités sont essentielles à l'amélioration des dispositifs nationaux de production et de diffusion de statistiques de la criminalité et de la justice pénale, lesquelles demeurent insuffisantes dans de nombreux pays à cause d'une combinaison de facteurs, notamment le manque de ressources, de coordination et de compétences techniques (voir tableau 4). La demande d'assistance technique et d'activités de formation en matière de statistiques de la criminalité et de la justice pénale a nettement augmenté ces dernières années, en relation notamment avec l'adoption et l'application de nouvelles normes, comme la Classification internationale des infractions à des fins statistiques et l'Initiative pour la réalisation d'enquêtes de victimation en Amérique latine et dans les Caraïbes, et avec les besoins découlant du suivi, par les pays, de la réalisation des cibles des objectifs de développement durable. La stratégie élaborée pour répondre à la demande croissante d'appui technique s'organisera autour de deux axes principaux :

- Consolidation d'un programme de renforcement des capacités de l'ONUDC moyennant l'affectation de ressources réservées à l'élaboration et à la gestion d'un programme complet de renforcement des capacités à l'échelle mondiale ;
- Renforcement des partenariats avec les institutions nationales et régionales et création de centres d'excellence régionaux sur le modèle du Centre d'excellence ONUDC-INEGI, qui a fait ses preuves.

18. Un programme de renforcement des capacités coordonné et complet servant à aider les pays à produire des données sur la criminalité, la violence, la criminalité organisée (y compris la traite des personnes et le trafic d'armes à feu), le trafic d'espèces sauvages, les flux financiers illicites, l'accès à la justice et la corruption est nécessaire pour appliquer les normes statistiques mentionnées dans la section précédente, pour renforcer les compétences nécessaires à la conduite d'enquêtes de victimation et pour produire des données permettant de suivre la réalisation des objectifs de développement durable. Ce programme visera à favoriser et organiser les activités de renforcement des capacités aux niveaux régional et national, à consolider les partenariats entre l'ONUSD et d'autres entités régionales et internationales, en particulier dans le domaine du suivi de la réalisation des objectifs de développement durable, à encourager les contributions et à lever des fonds pour les programmes d'enquêtes de victimation et sur la corruption, à réaliser des évaluations de la qualité des systèmes statistiques nationaux en matière de criminalité et de justice pénale, à élaborer des programmes de formation de qualité en matière de statistiques de la criminalité et de la justice pénale, à favoriser la coordination entre centres d'excellence régionaux et à apporter un appui à ces centres. Ce programme sera élaboré par l'ONUSD, qui s'emploiera à mobiliser les ressources nécessaires à son lancement et à son exécution, en partenariat avec les organismes régionaux et internationaux compétents.

19. Le modèle des centres d'excellence sera reproduit à l'échelon régional. Au vu du succès du Centre d'excellence ONUDC-INEGI – qui, comme indiqué dans une évaluation indépendante récente, est devenu un véritable pôle de ressources consacrées aux activités statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale en Amérique latine et dans les Caraïbes – un nouveau centre d'excellence va être créé pour l'Asie et le Pacifique en 2019, en partenariat avec l'organisme national de statistique de la République de Corée, Statistics Korea (KOSTAT). Ce centre d'excellence ONUDC-KOSTAT chargé des statistiques de la criminalité et de la justice pénale en Asie et dans le Pacifique sera établi dans les locaux de KOSTAT à Daejeon (République de Corée). Il aura pour tâche d'assurer et d'organiser l'assistance technique et les activités de formation destinées à aider les pays de la région à améliorer leurs méthodes statistiques et leurs capacités techniques en matière de production, de collecte, d'analyse et de diffusion des données relatives à la criminalité et à la justice pénale, de manière à pouvoir élaborer des stratégies et des politiques reposant sur des données factuelles et permettant d'atteindre les objectifs de développement durable concernés et leurs cibles.

20. L'élaboration et la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités à l'échelle régionale en Afrique doivent aussi s'accompagner de la création d'un centre d'excellence régional pour les statistiques de la criminalité et de la justice pénale. Une proposition sera formulée à cet égard et des efforts seront faits, en partenariat avec des entités nationales et régionales telles que l'Union africaine et la Banque africaine de développement, pour mobiliser les ressources nécessaires.

21. Tout au long de l'élaboration de ces plans à moyen et long termes, les activités de renforcement des capacités se poursuivront, compte tenu des ressources disponibles, et porteront notamment sur l'étoffement du réseau mondial de centres nationaux de liaison chargés des Enquêtes des Nations Unies, l'application de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques, notamment aux fins de la production de statistiques de la criminalité et de la justice pénale tenant compte des questions de genre, l'appui au suivi de la réalisation des objectifs de développement durable et à l'adaptation locale des indicateurs relatifs à l'objectif lié à la criminalité et à la justice pénale, la conception et la réalisation d'enquêtes de victimation et sur la corruption par sondage, l'application d'une méthodologie fondée sur l'évaluation de plusieurs systèmes afin d'estimer la prévalence de la traite des

personnes, l'appui à l'élaboration de systèmes statistiques visant à mesurer la prévalence de la criminalité organisée, la formation à l'élaboration et à la consolidation de systèmes statistiques nationaux relatifs au trafic d'armes à feu, l'amélioration des systèmes statistiques relatifs au trafic de migrants, la mise à l'essai et l'application d'une méthode d'estimation des flux financiers illicites liés aux marchés illicites et de la criminalité liée à la corruption et au vol, et l'évaluation de la qualité des systèmes statistiques nationaux. Le renforcement des capacités portera sur les activités de base des centres d'excellence de Mexico et de Daejeon, qui, à leur tour, contribueront aussi à l'élaboration de normes mondiales.

22. Les activités de renforcement de capacités seront assurées au moyen de méthodes traditionnelles (formation en présentiel et en cours d'emploi) et des nouvelles technologies. Par exemple, une application sera élaborée pour aider à mieux comprendre et utiliser la Classification internationale des infractions à des fins statistiques, et des outils d'apprentissage en ligne continueront d'accompagner la formation en matière d'enquêtes de victimation à l'intention du personnel concerné dans les organismes nationaux de statistique et les services administratifs compétents.

Tableau 4

Feuille de route actualisée : récapitulatif des activités de renforcement des capacités

<i>Activités à mettre en œuvre au moyen des ressources disponibles</i>			<i>Activités prévues nécessitant la mobilisation de ressources supplémentaires</i>		
<i>Activité</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Activité</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Calendrier</i>
Élaborer le programme de renforcement des capacités à l'échelle mondiale	ONU DC	2019	Appliquer le programme de renforcement des capacités à l'échelle mondiale	ONU DC	2020-2022
Assurer certaines activités de renforcement des capacités en matière d'application de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques, d'enquêtes de victimation et sur la corruption, et d'établissement de rapports sur les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable	ONU DC	En cours			
Le Centre d'excellence ONU DC-INEGI assure certaines activités d'assistance technique dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes	ONU DC Centre d'excellence ONU DC-INEGI	En cours	Fournir aux pays qui en font la demande un appui direct en vue de l'élaboration et de la réalisation d'enquêtes de victimation et sur la corruption et de l'amélioration des données administratives en Amérique latine et dans les Caraïbes	ONU DC Centre d'excellence ONU DC-INEGI	2019-2022
Le Centre d'excellence ONU DC-KOSTAT est créé et commence l'exécution de son programme de travail	ONU DC KOSTAT	2019	Fournir aux pays qui en font la demande un appui direct en vue de l'élaboration et de la réalisation d'enquêtes de victimation et sur la corruption et de l'amélioration des données administratives dans la région Asie et Pacifique	ONU DC Centre d'excellence ONU DC-KOSTAT	2019-2022

<i>Activités à mettre en œuvre au moyen des ressources disponibles</i>			<i>Activités prévues nécessitant la mobilisation de ressources supplémentaires</i>		
<i>Activité</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Activité</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Calendrier</i>
Enquêtes de victimation : encourager la réalisation d'enquêtes et l'utilisation de la plateforme d'apprentissage en ligne	Centre d'excellence ONUDDC-INEGI	En cours	Formation à l'utilisation d'outils de collecte de données (données administratives et enquêtes de victimation)	ONUDDC Centre d'excellence ONUDDC-INEGI	2019-2020
			Évaluations techniques du système statistique national en ce qui concerne la production et la diffusion de données de haute qualité sur la criminalité et la justice pénale	ONUDDC Centre d'excellence ONUDDC-INEGI	2019-2021
			Formation à l'application de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (y compris l'élaboration d'une application numérique servant de guide pratique en la matière)	ONUDDC Centre d'excellence ONUDDC-INEGI	2019-2022
			Activités d'assistance technique en matière de mesure des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (flux financiers illicites, trafic d'armes à feu, traite des personnes) et de production d'autres indicateurs statistiques (trafic de migrants, criminalité organisée)	ONUDDC Centre d'excellence ONUDDC-INEGI	2019-2022
			Centre d'excellence régional : favoriser la création d'un centre d'excellence régional en Afrique	ONUDDC Organisations régionales	2019-2022
			Fournir aux pays qui en font la demande un appui direct en vue de l'élaboration et de la réalisation d'enquêtes de victimation et sur la corruption et de l'amélioration des données administratives en Afrique		
			Corruption : aider les pays à renforcer leurs capacités s'agissant de mesurer la prévalence de la pratique des pots-de-vin et des autres formes de corruption et d'en signaler les cas	ONUDDC Centre d'excellence ONUDDC-INEGI Union européenne	2019-2022

C. Collecte et analyse de données à l'échelle mondiale

23. Les activités menées par l'ONUDDC à l'échelle mondiale pour collecter des données sur la criminalité et la justice pénale ont pris de l'ampleur ces dernières années dans le cadre des nouveaux mandats liés au suivi mondial des objectifs de développement durable qui lui ont été confiés par l'Assemblée générale et d'autres organismes intergouvernementaux (tableau 5). À ce titre, l'ONUDDC continue de travailler avec d'autres organisations régionales et internationales pour alléger autant que possible la charge de travail que représente l'établissement de rapports pour les pays. Le dispositif qu'utilise l'ONUDDC pour collecter des données sur la criminalité

et la justice pénale auprès des États Membres – l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale – a été soumis à un examen achevé en 2017 qui a débouché sur l'inclusion de données nécessaires à l'établissement de rapports sur les cibles associées aux objectifs de développement durable pertinentes. La charge de travail globale, s'agissant des points de mesure, n'a connu qu'une augmentation modérée, en partie grâce à l'utilisation d'une approche modulaire⁸. Outre cet examen de l'Enquête, l'ONUDC collecte en continu des données sur la traite des personnes qui servent à la production du rapport biennal sur les tendances et l'évolution de la traite des personnes, conformément aux dispositions du paragraphe 60 du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes⁹. En réponse à la demande formulée par la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée dans sa résolution 8/3¹⁰ et compte tenu de la nécessité de collecter des données nationales au titre de l'indicateur relatif aux objectifs de développement durable 16.4.2, un nouveau système de collecte de données sur le trafic d'armes à feu a été mis en place par l'ONUDC en 2018 en collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU. S'agissant de la criminalité liée aux espèces sauvages, l'ONUDC a compilé une base de données sur les saisies à partir des rapports communiqués par les États Membres au secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Cette base de données permet à l'ONUDC d'analyser les caractéristiques et les flux du trafic d'espèces sauvages et de produire un rapport biennal sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde, dont l'Assemblée générale a pris note dans sa résolution 71/326 du 11 septembre 2017. Au paragraphe 23 de sa résolution 73/186 du 17 décembre 2018, intitulée « Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique », l'Assemblée a demandé aux États Membres de communiquer à l'ONUDC des données sur le trafic de migrants. Sous réserve de ressources suffisantes, l'ONUDC prévoit d'élaborer un nouveau système de collecte de données dans ce domaine pour s'acquitter de ce mandat.

24. Dans les prochaines années, l'ONUDC prévoit de rationaliser les activités de collecte de données en créant des effets de synergie entre les centres nationaux de liaison, réseaux de collecte de données et partenaires régionaux (comme Eurostat en Europe et l'Organisation des États américains dans les Amériques). Toute l'attention voulue sera également accordée à l'établissement de rapports en bonne et due forme sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. L'objectif ultime est de simplifier la communication avec les autorités nationales et de faire en sorte que les pays assument la responsabilité des données communiquées au niveau mondial tout en améliorant la portée et la qualité des données collectées.

25. Il importe de produire des rapports analytiques sur la criminalité pour mieux faire connaître les tendances et les schémas dans ce domaine. L'ONUDC produit régulièrement un certain nombre de rapports mondiaux, parmi lesquels on peut citer les rapports suivants :

- *Global Report on Trafficking in Persons* (rapport mondial sur la traite des personnes, 2018 ; prochaine édition, 2020)
- *Étude mondiale sur l'homicide* (début 2019)

⁸ Les données fondamentales sont collectées chaque année, tandis que les autres données sont collectées à tour de rôle.

⁹ Résolution 64/293 de l'Assemblée générale, en date du 30 juillet 2010, annexe.

¹⁰ Voir CTOC/COP/2016/15.

- *Global Study on Firearms Trafficking* (étude mondiale sur le trafic d'armes à feu, second semestre 2019)
- *World Wildlife Crime Report* (rapport sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde, 2019)
- *Global Study on Smuggling of Migrants* (étude mondiale sur le trafic de migrants, 2018)

Afin de satisfaire un besoin croissant d'informations sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires, l'ONU DC prévoit de produire un nouveau rapport mondial sur les prisons et les personnes incarcérées, qui s'appuiera sur les données exhaustives fournies par les États Membres dans le cadre de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale et sur d'autres sources.

Tableau 5

Feuille de route actualisée : récapitulatif des activités relatives à la collecte et à l'analyse des données

<i>Activités à mettre en œuvre au moyen des ressources disponibles</i>			<i>Activités prévues nécessitant la mobilisation de ressources supplémentaires</i>		
<i>Activité</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Activité</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Calendrier</i>
Assurer la collecte régulière de données relatives à la criminalité et à la justice pénale, en tenant compte des prescriptions relatives aux rapports sur la réalisation des objectifs de développement durable	ONU DC	2019-2022			
Systèmes de communication des données relatives à la criminalité et à la justice pénale : renforcer les centres nationaux de liaison chargés de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale	ONU DC Eurostat Organisation des États américains (OEA)	En cours			
			Trafic d'armes à feu : organiser la collecte de données (au moyen du questionnaire sur les flux d'armes illicites)	ONU DC Bureau des affaires de désarmement	2019-2022
Criminalité liée aux espèces sauvages : tenir à jour et étoffer la base de données mondiale sur les saisies d'espèces sauvages (World WISE)	ONU DC Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	2019-2020	Criminalité liée aux espèces sauvages : tenir à jour et étoffer la base de données World WISE	ONU DC Secrétariat de la CITES	2021-2022
Traite des personnes : assurer la collecte et la diffusion régulières des données	ONU DC	En cours			

<i>Activités à mettre en œuvre au moyen des ressources disponibles</i>			<i>Activités prévues nécessitant la mobilisation de ressources supplémentaires</i>		
<i>Activité</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Activité</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Calendrier</i>
Rapport mondial sur la traite des personnes : produire une analyse de l'ampleur de la traite des personnes et des tendances observables dans ce domaine à l'échelle mondiale	ONU DC	2020-2022			
Étude mondiale sur l'homicide : produire une analyse de la prévalence des homicides et des tendances observables dans ce domaine à l'échelle mondiale	ONU DC	2019	Étude mondiale sur l'homicide : produire une analyse de la prévalence des homicides et des tendances observables dans ce domaine à l'échelle mondiale	ONU DC	2021 ou 2022
Étude mondiale sur le trafic d'armes à feu : produire une analyse des schémas et tendances observables dans le domaine du trafic des armes à feu	ONU DC	2019	Étude mondiale sur le trafic d'armes à feu : produire une analyse des schémas et tendances observables dans le domaine du trafic des armes à feu	ONU DC	2021 ou 2022
Rapport sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde : produire un rapport sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde	ONU DC	2019	Rapport sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde : produire un rapport sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde	ONU DC	2021 ou 2022
			Trafic de migrants : réaliser une nouvelle collecte de données auprès des États Membres	ONU DC	2020-2021
			Étude mondiale sur le trafic de migrants : produire une nouvelle étude mondiale sur le trafic de migrants	ONU DC	2021
			Rapport mondial sur les prisons et les personnes incarcérées : produire une étude mondiale sur les effectifs, les mouvements et les conditions de détention des personnes incarcérées dans le monde	ONU DC	2021
Rapports sur les objectifs de développement durable : contribuer aux rapports d'étape du Secrétaire général	ONU DC Mécanisme interinstitutions	En cours			
Diffusion des données relatives à la criminalité et à la justice pénale : élaborer et appliquer une stratégie globale de diffusion des données, notamment en vue de l'établissement de rapports sur la réalisation des objectifs de développement durable	ONU DC	2019-2020			

D. Consolider le cadre international d'application de la feuille de route

26. La promotion de la plupart des activités liées à la feuille de route a largement reposé sur une collaboration étroite et une coordination régulière avec les États Membres (tableau 6). Pour approfondir cette collaboration, l'ONU DC a établi et consolidé un réseau de centres de liaison chargés des Enquêtes des Nations Unies sur

les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale ainsi que le Groupe consultatif technique sur la Classification internationale des infractions à des fins statistiques. L'Office s'emploie actuellement à mettre en place un réseau analogue de centres de liaison pour collecter des données sur les armes à feu. La collaboration avec les centres nationaux de liaison permet d'obtenir directement des informations sur les activités en cours, de bénéficier d'un appui dans les domaines prioritaires et de disposer d'un vivier de spécialistes pouvant être consultés sur des questions techniques. L'organisation des réunions mondiales des centres de liaison chargés de l'Enquête et de la réunion mondiale des membres du Groupe consultatif technique en 2016 et 2018 a permis de promouvoir ce réseau, et les réunions continueront donc d'être organisées tous les deux ans.

27. La création d'un groupe consultatif vise à permettre l'établissement de partenariats plus larges favorisant l'application de la feuille de route. À cet égard, le groupe consultatif aura pour objectif de mieux coordonner les programmes statistiques internationaux dans les domaines de la criminalité et de la justice pénale, de promouvoir la feuille de route et d'en accroître la visibilité, et de dispenser des conseils d'experts sur les activités prévues. Le groupe consultatif sera constitué de représentants d'organismes nationaux chargés de produire ou d'exploiter des statistiques sur la criminalité et la justice pénale et d'entités internationales et régionales compétentes, ainsi que d'experts internationaux. La composition du groupe consultatif respectera l'équilibre entre les régions géographiques et entre les sexes.

28. La Conférence internationale sur les statistiques relatives à la gouvernance, à la criminalité et à la justice, qui se tient tous les deux ans, est devenue un forum de discussion incontournable permettant à la communauté internationale de faire le point sur les nombreuses façons dont les statistiques peuvent être utiles à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits dans les domaines de la prévention de la criminalité, de l'accès à la justice et de l'état de droit. La quatrième Conférence du genre, qui s'est tenue à Lima du 6 au 8 juin 2018, a été organisée par l'Institut national de statistique et d'informatique du Pérou, l'INEGI, le Centre d'excellence ONUDC-INEGI et l'ONU DC. La Conférence a eu un écho auprès d'une vaste audience composée de responsables politiques, de spécialistes, de statisticiens officiels, d'universitaires et d'organisations non gouvernementales. La cinquième Conférence se tiendra en 2020 dans un lieu à déterminer.

29. La création et le maintien de réseaux et rassemblements régionaux sont également utiles pour favoriser l'échange de bonnes pratiques, créer des partenariats et donner de la visibilité aux activités statistiques dans les domaines de la criminalité, de la violence, de la criminalité organisée et des trafics connexes, des flux financiers illicites, de l'accès à la justice et de la corruption. Dans la région Asie-Pacifique, des réunions régionales se sont tenues en 2014 et 2016, et une troisième réunion sera organisée en 2019. Dans les Amériques, le Centre d'excellence ONUDC-INEGI continue d'apporter son appui au Groupe des statistiques relatives à la criminalité de la Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), qui encourage l'échange de pratiques exemplaires et l'application des normes internationales au niveau régional. On étudiera la possibilité de mener des initiatives similaires en Afrique en collaboration avec l'Union africaine et d'autres partenaires régionaux. En Europe, l'ONU DC collabore activement avec Eurostat et la Commission européenne pour garder actifs les réseaux régionaux d'experts.

30. Afin de maintenir un lien et un dialogue étroits avec les États Membres, l'ONU DC continuera de présenter régulièrement des rapports sur l'application de la feuille de route à la Commission de statistique et à la Commission pour la prévention

du crime et la justice pénale. Ces instances permettent aux États Membres de donner des orientations et des conseils sur l'application de la feuille de route.

Tableau 6

Feuille de route actualisée : récapitulatif des activités visant à consolider le cadre international d'application

<i>Activités à mettre en œuvre au moyen des ressources disponibles</i>			<i>Activités prévues nécessitant la mobilisation de ressources supplémentaires</i>		
<i>Cadre international régissant l'application de la feuille de route</i>					
<i>Activité</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Activité</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Calendrier</i>
Créer un groupe consultatif chargé de la feuille de route	ONUDC Centre d'excellence ONUDC-INEGI Centre d'excellence ONUDC-KOSTAT Partenaires internationaux	2019	Réunions du groupe consultatif chargé de la feuille de route	ONUDC Centre d'excellence ONUDC-INEGI Centre d'excellence ONUDC-KOSTAT Partenaires internationaux	2019 2020 2021 2022
Réunion des centres de liaison chargés de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale : organiser des réunions biennales	ONUDC Eurostat OEA États Membres	2020 2022	Conférence internationale : organiser la conférence mondiale biennale sur les statistiques relatives à la criminalité	ONUDC Centre d'excellence ONUDC-INEGI	2020 2022
Groupe consultatif technique sur la Classification internationale des infractions à des fins statistiques : organiser des réunions biennales	ONUDC	2020 2022	Réunion régionale sur les statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale dans la région Asie-Pacifique	ONUDC Centre d'excellence ONUDC-KOSTAT Partenaires régionaux	2019 2021
			Réunion régionale sur les statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale en Afrique	ONUDC Union africaine Partenaires régionaux	2020 2022
Rapports réguliers aux organismes intergouvernementaux : Commission de statistique et Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	ONUDC	2022			

IV. Questions à examiner

31. La Commission de statistique est invitée à :

- a) Saluer les progrès faits dans l'application de la feuille de route avec pour objectif la production de données statistiques de meilleure qualité sur la criminalité et la justice pénale aux niveaux national et international ;

b) Saluer l'achèvement du manuel relatif aux enquêtes sur la corruption produit par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ONUDC, le Centre d'excellence ONUDC-INEGI et le Programme des Nations Unies pour le développement, qui est un outil bien conçu et complet qui permet de promouvoir la production d'informations statistiques de grande qualité sur la pratique des pots-de-vin et d'autres formes de corruption, et à réfléchir à l'opportunité de soumettre les statistiques sur la corruption à un examen ad hoc ;

c) Recommander la mise en œuvre des activités proposées pour la période 2019-2022 dans le cadre de la feuille de route et à définir des domaines d'action prioritaire ;

d) Inviter les organismes nationaux de la statistique à piloter l'évaluation de l'application de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques dans leur pays conformément aux directives élaborées par le Groupe consultatif technique sur la Classification ;

e) Demander à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de créer un groupe consultatif chargé de l'application de la feuille de route pour renforcer la collaboration et l'efficacité des activités statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale, notamment celles qui portent sur l'amélioration des données nationales utilisées dans les rapports sur la réalisation des cibles associées aux objectifs de développement durable dans les domaines de la criminalité, de la violence, de la traite et des trafics, de l'accès à la justice et de la corruption ;

f) Inviter l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à élaborer un programme mondial de renforcement des capacités en vue de développer les capacités nationales en matière de production de données sur la criminalité, la violence, la traite et les trafics, l'accès à la justice et la corruption ;

g) Encourager les États Membres et les autres donateurs à fournir à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime des fonds extrabudgétaires afin de l'aider à réaliser les activités prévues dans la feuille de route ;

h) Inviter l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Centre d'excellence ONUDC-INEGI à organiser la cinquième Conférence internationale sur les statistiques relatives à la gouvernance, à la criminalité et à la justice en 2020 ;

i) Prier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de faire rapport à la Commission de statistique et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les progrès accomplis dans l'application de la feuille de route, en consultation avec toutes les autres organisations internationales et régionales concernées.

Annexe

Activités liées à la feuille de route réalisées au cours de la période 2015-2018

1. Dans les quatre années qui ont suivi la publication du précédent rapport sur l'application de la feuille de route (E/CN.3/2015/8), d'importants progrès ont été faits pour atteindre les objectifs fixés au titre des trois axes majeurs du programme de travail : élaboration d'outils méthodologiques, renforcement des capacités, et collecte et analyse des données à l'échelle mondiale.

Outils méthodologiques

2. En 2018, un manuel relatif aux enquêtes sur la corruption, intitulé *Manual on Corruption Surveys : Methodological Guidelines on the Measurement of Bribery and Other Forms of Corruption through Sample Surveys*, a été publié pour donner des consignes concernant la réalisation de sondages auprès de la population et des entreprises permettant de mesurer la pratique des pots-de-vin et d'autres formes de corruption, et notamment des orientations aux fins de la production des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable 16.5.1 et 16.5.2. L'élaboration du manuel, qui a duré deux ans, a été conduite par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) en coopération étroite avec le Centre d'excellence de l'ONUDC et de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique (INEGI) (le Centre d'excellence ONUDC-INEGI) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et a bénéficié de la contribution d'un groupe d'experts composé de représentants d'organismes nationaux de statistiques, d'organismes de lutte contre la corruption, d'organismes internationaux, du milieu universitaire, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé. Le manuel a été passé en revue par les membres du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

3. Après l'adoption de la version définitive, en 2015, de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques [voir E/2015/24, chap. I.C, décision 46/103, par. a)], la priorité a été donnée à la traduction, à la diffusion et à l'élaboration d'outils méthodologiques en vue de son application. Un manuel clair et complet sur l'application de la Classification est en cours de production. Il servira à accompagner les efforts faits par les pays pour adopter et appliquer la Classification, moyennant notamment l'intégration raisonnée des données nationales existantes à la structure de la Classification.

4. Dans le domaine du suivi de la réalisation des objectifs de développement durable, l'ONUDC a contribué à l'élaboration d'indicateurs portant sur des objectifs liés à la criminalité et à la violence, à la criminalité organisée et aux trafics, à l'accès à la justice, à l'état de droit et à la corruption.

5. Il convient à cet égard de citer l'exemple des travaux méthodologiques réalisés aux fins de la détermination du nombre de victimes de la traite des personnes (indicateur 16.2.2 relatif aux objectifs de développement durable), détectées ou non, par la méthode fondée sur l'évaluation de plusieurs systèmes. Cette méthodologie a été mise à l'essai dans des études pilotes menées en Irlande, aux Pays-Bas, en Serbie et en Roumanie, qui ont permis de produire des estimations du nombre total de victimes de la traite des personnes dans ces pays¹.

¹ Des notes de recherche sont disponibles en anglais à l'adresse suivante : <http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/glotip.html>.

6. S'agissant du trafic des armes à feu, une activité pilote de collecte de données a été menée en 2017 en partenariat avec le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. En parallèle, une série d'ateliers régionaux a été organisée pour présenter les sources de données et la démarche proposée d'extraction des données nécessaires au calcul de l'indicateur relatif aux objectifs de développement durable 16.4.2. La méthodologie proposée pour cet indicateur a récemment été présentée au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui, l'ayant jugée valable, a reclassé l'indicateur de la catégorie III à la catégorie II.

7. La tâche difficile que constitue l'élaboration d'une approche méthodologique solide permettant d'estimer les flux financiers illicites (indicateur 16.4.1) a consisté dans un premier temps à élaborer un cadre statistique global permettant de mesurer différents types de flux financiers illicites, après quoi il conviendra de déterminer la méthodologie statistique nécessaire pour effectuer cette mesure. Les travaux méthodologiques sont menés en collaboration avec la CNUCED (codépositaire de cet indicateur) et la démarche sera mise à l'essai dans des pays d'Amérique latine s'étant portés volontaires, à savoir la Colombie, l'Équateur, le Mexique, le Panama et le Pérou.

8. En ce qui concerne le suivi de plusieurs indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable au moyen d'enquêtes par sondage, il peut être intéressant, pour générer des données, d'élaborer de petits modules d'enquête pouvant être utilisés comme compléments à d'autres enquêtes démographiques. Par exemple, un petit module sur la criminalité, la violence et la sécurité a été élaboré en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour être utilisé à titre de module complémentaire par les pays qui le souhaitent dans les enquêtes en grappes à indicateurs multiples qu'ils mènent actuellement à l'échelle nationale. En outre, des travaux ont été entrepris en collaboration avec le PNUD et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour élaborer un module de mesure des indicateurs relatifs à l'objectif de développement durable n° 16 reposant sur des enquêtes.

Renforcement des capacités et assistance technique

9. Depuis 2015, l'ONUDC a considérablement élargi sa palette d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités. Les efforts ont porté sur le renforcement de la capacité technique des pays de produire et de diffuser des données complètes sur la criminalité et la justice pénale à partir de sources administratives et d'enquêtes de victimation satisfaisant aux normes internationales.

10. Après l'adoption en 2015 de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques, et sa traduction et sa diffusion à grande échelle au moyen de campagnes d'information menées en 2015 et 2016, les demandes de conseils et d'assistance d'États Membres se sont multipliées. Des brochures d'information, des documents de référence et des notes de synthèse sur l'application de la Classification et des outils méthodologiques (portant par exemple sur la mesure des violences faites aux femmes et d'autres questions relatives au genre sous l'angle de la Classification ; les délits d'homicide dans les situations de conflit ; un document d'orientation relatif à l'application de la Classification au niveau des pays) ont été produits et diffusés². Une plateforme virtuelle sur la Classification a été créée pour mettre en relation les personnes chargées de l'appliquer dans différents pays, leur permettant d'échanger et de partager des informations en toute sécurité avec leurs homologues.

² Tous les documents sont disponibles en anglais à l'adresse <http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/statistics/iccs.html>.

11. Un Groupe consultatif technique sur la Classification a été créé pour conseiller régulièrement l'ONU DC, en sa qualité de dépositaire de la Classification, et pour tenir celle-ci à jour. La première réunion mondiale du Groupe, tenue à Vienne les 12 et 13 mai 2016, a réuni 65 représentants de plus de 45 pays et neuf experts issus d'organisations internationales, qui ont examiné un programme de travail relatif aux activités visant à appuyer l'application de la Classification, notamment l'élaboration d'un manuel d'application. La deuxième réunion mondiale du Groupe, tenue à Lima les 7 et 8 juin 2018, a réuni 70 participants représentant 32 pays et sept organisations internationales, qui ont examiné le projet de manuel et fait le point sur les progrès et les difficultés dans l'application de la Classification dans différents pays du monde.

12. Parallèlement à l'élaboration d'outils, de manuels et de directives, l'ONU DC, en coopération avec le Centre d'excellence ONU DC-INEGI, a organisé une série d'ateliers de formation portant sur la Classification et l'amélioration des données administratives sur la criminalité et la justice pénale au niveau régional : à Daejeon (République de Corée) pour la région Asie-Pacifique, à Tachkent pour l'Asie centrale, à Budva (Monténégro) pour les Balkans occidentaux et à Bridgetown pour les Caraïbes ; des ateliers ont également été organisés au niveau national en Argentine, au Costa Rica, au Guatemala, à la Jamaïque, au Kirghizistan et au Myanmar. Dans le cadre d'un projet de Compte pour le développement, l'ONU DC apporte son soutien au Kenya et à l'Ouganda pour leur participation à un projet global d'évaluation et d'amélioration des données administratives sur la criminalité et de production de données permettant le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable.

13. Des activités ont également été menées aux niveaux national et régional pour aider les pays à suivre la réalisation des cibles associées aux objectifs de développement durable dans les domaines relevant du mandat de l'ONU DC. Des réunions régionales se sont tenues pour les pays d'Amérique latine (Mexico, 2017), pour les pays de la région Pacifique (Fidji, 2017) et pour les pays d'Asie centrale (Tachkent, 2018). Ces réunions ont été l'occasion de présenter des données et des méthodes concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, d'apporter un appui aux pays désireux d'adapter les objectifs à leurs spécificités locales et d'illustrer concrètement comment des données peuvent être utilisées pour élaborer des politiques mieux adaptées et assurer leur suivi.

14. Le Centre d'excellence ONU DC-INEGI a fourni une assistance technique en vue de la conception et de la réalisation d'enquêtes de victimation. Après l'élaboration de l'Initiative pour la réalisation d'enquêtes de victimation en Amérique latine et dans les Caraïbes au cours de la période 2013-2015 afin de standardiser la méthodologie applicable à ces enquêtes³, plusieurs pays de la région ont bénéficié d'un appui direct à la réalisation de ces enquêtes. Un programme de formation en ligne sur les enquêtes de victimation a également été élaboré et dispensé plusieurs fois (six fois en espagnol, et pour la première fois en anglais en 2018).

15. Au cours de la période 2015-2017, l'ONU DC a apporté son appui au Bureau national des statistiques du Nigéria aux fins de la conduite d'une enquête à grande échelle sur la corruption, qui a donné lieu à un rapport analytique sur la pratique des pots-de-vin et d'autres sujets liés à la corruption et à la réponse des autorités⁴. Des activités préparatoires sont en cours pour aider le Bureau à réaliser une enquête complémentaire sur la corruption en 2019.

³ Voir le premier rapport de l'ONU DC et de l'INEGI (E/CN.3/2015/8) sur les activités menées par l'ONU DC dans le cadre de la feuille de route.

⁴ ONU DC et Bureau national des statistiques (Nigéria), *Corruption in Nigeria : Bribery – Public Experience and Response* (Vienne, juillet 2017).

16. Depuis quelques années, une conférence internationale sur les statistiques relatives à la gouvernance, à la criminalité et à la justice est organisée tous les deux ans par l'INEGI, l'ONU DC et le Centre d'excellence ONU DC-INEGI. Cette conférence est devenue une manifestation de référence, où des spécialistes, statisticiens, chercheurs et responsables politiques peuvent débattre des nouvelles méthodes et des meilleures pratiques en matière de statistiques et de mesure de la criminalité, de la victimation et de la justice pénale ainsi que de l'utilisation de ces données en vue de l'élaboration de politiques mieux adaptées. La première Conférence internationale sur les statistiques relatives à la gouvernance, à la criminalité et à la justice s'est tenue à Aguascalientes (Mexique) en mai 2012, la deuxième à Mexico le 18 juin 2014 et la troisième à Mérida (Mexique), du 7 au 10 juin 2016. Quant à la quatrième, qui a été organisée conjointement par l'INEGI, l'ONU DC, le Centre d'excellence ONU DC-INEGI et l'Institut national de statistique et d'informatique du Pérou, elle s'est tenue à Lima du 6 au 8 juin 2018.

Collecte et analyse de données à l'échelle mondiale

17. Au cours de la période 2016-2018, l'ONU DC a revu et actualisé son programme de collecte mondiale de données dans le cadre de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale⁵. En 2016-2017, un examen d'ensemble a été réalisé, dans le cadre de consultations à l'échelle mondiale faisant intervenir des experts et les États Membres, et il a donné lieu à une révision importante de l'instrument utilisé pour l'enquête annuelle. L'instrument révisé de collecte de données, qui a été mis en service en octobre 2017, tient compte des nouveaux critères méthodologiques issus de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques ainsi que des nouvelles données nécessaires au suivi des indicateurs relatifs à l'objectif de développement durable n° 16 et des autres cibles associées aux objectifs dont l'ONU DC est le dépositaire.

18. Des efforts supplémentaires ont également été faits pour améliorer la disponibilité et la qualité des données collectées et pour accroître la portée de l'Enquête dans le monde, notamment en renforçant le réseau de centres nationaux de liaison⁶ et en tirant parti des effets de synergie avec les organisations régionales. Dans ce contexte, les partenariats conclus avec l'Organisation des États américains pour gérer les enquêtes dans les Amériques et les activités de collecte de données d'enquête menées conjointement par l'ONU DC et Eurostat pour les pays d'Europe ont accru de façon notable la portée et la qualité des données obtenues dans les pays de ces régions. D'importants efforts sont déployés pour conclure des accords de coopération analogues dans d'autres régions.

19. Deux réunions mondiales de centres de liaison chargés de l'Enquête ont été organisées immédiatement après les réunions mondiales du Groupe consultatif technique sur la Classification. La première réunion mondiale de centres de liaison – qui s'est tenue, comme il a été indiqué plus haut, à Vienne en mai 2016 – a permis de préparer le prochain examen de l'instrument de l'Enquête et d'en fixer les grandes lignes. Lors de la deuxième réunion des centres de liaison – tenue, comme il a également été indiqué plus haut, à Lima en juin 2018 – les participants ont fait le point sur l'expérience des pays s'agissant de l'utilisation de l'Enquête révisée.

20. Étant donné que les Enquêtes sont aussi la principale source de données ventilées détaillées sur les homicides volontaires au niveau mondial, elles alimentent

⁵ Voir <http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/statistics/crime/cts-data-collection.html>.

Les données sont collectées chaque année auprès des États Membres, mises à la disposition du public sur le site Web de l'ONU DC et utilisées pour la production de publications analytiques.

⁶ À la fin de 2018, plus de 140 pays avaient désigné un centre national de liaison chargé de l'Enquête.

la base de données statistiques de l'ONU DC sur les homicides, où sont consignées des données complètes sur les homicides volontaires dans le monde. À l'aide des Enquêtes et d'autres sources multilatérales et nationales, cette base de données a été établie de manière à faciliter l'analyse mondiale nécessaire à la rédaction des deux premières éditions de l'*Étude mondiale sur l'homicide* (2011 et 2013). En 2018, l'ONU DC a élargi sa collecte de données (élargissement de sa portée, allongement de ses séries chronologiques et inclusion d'indicateurs supplémentaires) en préparation de la prochaine édition de l'*Étude*, qui sera publiée début 2019⁷.

21. En application de la résolution 64/293 de l'Assemblée générale, en date du 30 juillet 2010, l'ONU DC a mis en place un processus de collecte régulière de données sur la traite des personnes. La base de données qui en résulte sert à la production du *rapport mondial sur la traite des personnes*, publié tous les deux ans. Les rapports de cette série portent principalement sur les schémas, les tendances et les flux observables dans la traite des personnes aux niveaux mondial, régional et national. Le dernier *rapport* en date, publié en 2018, couvre la période 2014-2016 et comprend des données sur les quelque 25 000 victimes recensées chaque année. En outre, le *rapport* comprend un chapitre consacré à la traite des personnes dans les situations de conflit. Pour l'édition 2018, la collecte de données couvre un nombre important de pays (plus de 140), ce qui permet de brosser un tableau exhaustif des tendances régionales et mondiales.

22. L'*étude mondiale sur le trafic de migrants*, qui a été présentée en juin 2018, a exploité des données secondaires, dont des indicateurs indirects tels que les chiffres sur les migrants en situation irrégulière recensés et les entrées illégales constatées à la frontière, ainsi que les demandes d'asile. Conjugués à des informations qualitatives, ces indicateurs ont été utilisés pour estimer les flux des trafics de migrants sur certains itinéraires.

23. L'ONU DC a élargi ses travaux de recherche sur une forme de criminalité qui a pris de l'importance au cours de la dernière décennie, à savoir la criminalité liée aux espèces sauvages, et a créé à cet égard la base de données mondiale sur les saisies d'espèces sauvages (World WISE-1)⁸. Le premier *rapport sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde* (2016), qui portait sur le trafic de certaines espèces protégées de faune et de flore sauvages, a fourni une vaste évaluation de la nature et de la portée du problème au niveau mondial. Un deuxième rapport, qui est en cours d'élaboration et devrait être publié courant 2019, s'appuie sur une version améliorée et actualisée de la base de données mondiale sur les saisies d'espèces sauvages (WISE-2).

24. En 2018, un instrument de collecte de données sur les flux illicites d'armes, qui se présente sous forme de questionnaire, a été mis en service. Ce questionnaire collecte des renseignements sur les saisies d'armes à feu, les itinéraires des trafics, les mesures de répression pénale du trafic des armes à feu, les résultats du traçage des armes et les prix des armes à feu illicites, entre autres. L'*étude mondiale sur le trafic des armes à feu*, qui doit être publiée courant 2019, s'appuiera sur cette méthode de collecte de données.

⁷ La dernière *Étude mondiale sur l'homicide* en date s'appuie sur un ensemble de données fortement étoffé, qui permet l'application de méthodes nouvelles et améliorées d'estimation des tendances observables à l'échelle régionale et à l'échelle mondiale en matière d'homicides volontaires.

⁸ Bien que cette base de données repose sur les informations relatives aux saisies communiquées par les États Membres dans leurs rapports biennaux au secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, elle intègre aussi des éléments provenant de plusieurs mécanismes officiels de communication de l'information, notamment celui de l'Organisation mondiale des douanes.